

DEBROUSSAILLAGE OBLIGATOIRE

Avec l'été et le soleil, viennent aussi les risques d'incendies dans les régions les plus sèches de France. Pour s'en prémunir, la Loi prévoit une obligation de débroussaillage dans certaines zones. Appelée Obligation Légale de Débroussaillage ou OLD, elle est fixée au niveau local par le préfet et les communes.

Thuré fait partie des communes concernées, avec l'obligation de **débroussailler les abords de tous les bois et forêts.**

En règle générale, la partie à débroussailler se situe sur une surface de :

- 50 mètres de profondeur autour des constructions, même au-delà de la limite de la propriété
- 10 mètres de profondeur de part et d'autre des voies privées d'accès.



COMPOSTEURS

Dès le 1er janvier 2024, l'utilisation d'un composteur sera obligatoire pour chaque foyer, y compris pour ceux qui n'ont pas de jardin. De plus, toutes les collectivités auront l'obligation de collecter le compost ainsi produit.



Cette obligation est présentée dans la [loi n°2020-105](#) du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Grand Châtelleraut propose l'achat de composteurs et vous offre un bio-seau et un guide du compostage.

En bois ou en plastique, réservez-le en ligne :

www.par-ici-les-bons-gestes.fr

Prix : En plastique : 15,00 €
En bois : 20,00 €

Rappel feux

Il est strictement interdit de brûler végétaux, plastiques et cartons dans vos jardins, autant à l'air libre qu'en incinérateur de jardin. De même pour les végétaux humides qui dégagent des substances toxiques pour l'être humain. Loi 105 du 10/02/2020



Dans le cadre d'un éventuel plan canicule pour 2023, les personnes qui le souhaitent peuvent se faire connaître en mairie afin d'être régulièrement contactées.

Merci de remplir le coupon ci-dessous.



Dans le cadre du plan canicule, souhaitez-vous être contacté ?

OUI

NON

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :@.....

À renvoyer ou déposer à la mairie ou contact@ville-thure.fr

Mutuelle solidaire Dispositif ma santé - ma commune

Le 15 février 2023 une réunion publique s'est tenue en salle des mariages de la mairie de Thuré qui a connu un franc succès et mobilisé plus de cinquante participants.

Lors de cette réunion les représentants de la Mutuelle Communale Solidaire AXA ont décrit son fonctionnement. Les différents niveaux de garanties ainsi que les options à la carte ont permis aux participants de se forger une idée précise du produit et des avantages financiers pour chacun.

À ce jour, une vingtaine de contrats sont à la signature.

Pour de plus amples renseignements nous vous conseillons de vous adresser à Monsieur Jean-Charles DOLLO (téléphone 07.82.25.24.54). Il se déplacera à votre domicile pour vous fournir tous les renseignements nécessaires et vous proposer la formule la mieux adaptée à vos besoins.

UTILISATION DES RESSOURCES D'EAU

En raison de sa localisation en zone tempérée, la France connaît des précipitations abondantes et des températures modérées, ce qui lui permet de garantir une quantité d'eau suffisante pour les différents besoins de la population. Cependant, les changements climatiques engendrent des épisodes de sécheresse prolongés sur le territoire qui pourraient s'amplifier à l'avenir. Couplés à des prélèvements importants, ils ont pour conséquence l'assèchement de certaines rivières et la baisse du niveau des nappes pouvant entraîner des difficultés d'approvisionnement en eau pour certaines communes. Chaque année, des arrêtés de restriction des usages de l'eau sont mis en application sur le territoire, limitant ainsi les prélèvements d'eau pour les usages domestiques, agricoles et/ou industriels.

Quelques conseils :

- Privilégier la plantation de végétaux économes en eau et adaptés à des jardins méditerranéens ;
- Réaliser des paillages épais des massifs à base de déchets de bois ;
- Créer ou se servir de l'ombre portée des bâtiments ou végétaux supérieurs dans l'implantation des parterres ;
- Récupérer, stocker et valoriser les eaux pluviales de toitures pour des usages domestiques ;
- Adapter les robinetteries afin de limiter le débit lors de chaque usage ;

Un guide détaillé est consultable sur :

www.eptb-vienne.fr

ATELIER INFORMATIQUE

Depuis le mois de janvier, l'adjointe à la solidarité Paulette POUPIN a mis en place un atelier informatique pour seniors qui rencontre un grand succès. Les sessions de 5 à 6 personnes, animées par l'agent d'accueil et de communication Aurélien RICHER, se déroulent un vendredi sur deux, de 9h15 à 11h15. Si vous souhaitez apprendre à utiliser un ordinateur, naviguer sur internet en toute sécurité ou approfondir vos connaissances, vous pouvez vous inscrire à la mairie.



Chantier loisirs jeunes

Durant les vacances de printemps 2023, les jeunes du Point Accueil Jeunes, participeront à un chantier loisirs dans l'accueil périscolaire élémentaire de l'école Anne Frank. En effet, un rafraîchissement des murs est à prévoir. C'est une action d'éducation à la citoyenneté, de découverte et d'appropriation de leur commune par les jeunes ainsi qu'une mise en valeur du patrimoine collectif.



LES ECHOS DE THURÉ

Numéro 63 avril, mai, juin 2023

Le mot du Maire

ÉDITO

En attendant l'été.

Il pleut... Nous attendons tous cette nouvelle tant nous sommes inquiets pour les nappes phréatiques qui ont beaucoup souffert cet été.

L'an passé, l'Envigne a été à sec en août et la Veude qui prend sa source à Thuré pour se jeter dans la Vienne à Chinon a eu un débit très faible.

Certaines communes du sud de la France ont été obligées de fournir à leurs habitants des bouteilles d'eau tant les sources étaient tarées.

Pour ne pas devoir en arriver là, un effort collectif est nécessaire. Ne pas gaspiller l'eau, limiter les douches et oublier, en période de danger, l'arrosage des pelouses, tous ces gestes permettront de passer le cap de l'été s'il fallait garder l'eau pour l'alimentation humaine.

Nous avons montré, l'an passé, que chacun faisant un effort, nous pouvions sauver nos nappes phréatiques.

Préparons nous tous en adoptant, dès à présent, de bons gestes. Merci à tous.

Le maire

Dominique CHAINE

Les arrêtés préfectoraux sont en ligne sur le site : thuré.fr

Les Floricult'Thuré

Samedi 13 mai, de 9h à 18 heures auront lieu les Floricult'Thuré au lycée agricole.

Ce sera une découverte ludique et gourmande, dans le cadre de l'opération « Bienvenue à la ferme » de notre lycée.

Vente de fleurs, portes ouvertes et marché de producteurs seront au rendez-vous aux côtés d'une buvette et d'un foodtruck.

Aventuré est ouvert !

Aventuré, le site d'accrobranche vient de rouvrir.

Géré maintenant par Défiplanet, il accueille les groupes et les particuliers.

Vous pouvez réserver au 05 49 45 87 63 ou sur le site

www.aventure.fr.

D'autres infos à :

info@defiplanet.com

Bonne aventure !



Le stationnement devant l'école Anne Frank

Deux parkings existent près de l'école Anne Frank.

Le site de dépose minute est destiné uniquement à la dépose d'un enfant qui sort de la voiture pour aller à l'école mais en aucun cas au stationnement.

Le mercredi midi, il est même réservé entièrement aux véhicules de la caisse des écoles.

La gendarmerie verbalisera systématiquement tout véhicule stationnant devant l'école.

Cette démarche est très désagréable mais elle est devenue indispensable tant, entre les voitures arrêtées longtemps à l'avance et celles qui font demi-tour, le danger étant devenu trop grand.

DATES À RETENIR

AVRIL

Dimanche 16	6h00 vide greniers, rue Anne Frank, Comité des fêtes
Dimanche 16	13h30 loto APE Marcel Pagnol, salle des fêtes de Thuré
Dimanche 23	16h00 concert de printemps, salle des fêtes de Thuré, Entente musicale Scorbé-Thuré
Lundi 24	18h30 conseil municipal, salle des mariages

MAI

Dimanche 7	18h30 cérémonie de commémoration cimetière, suivie d'un pot à la mairie
Lundi 8	12h00 cérémonie au monument aux morts, suivie d'un pot
Vendredi 12	16h30 randonnée, départ marché de Besse
Samedi 13	9h00 - 18h00 Les Floricult'Thuré, lycée de Thuré
Lundi 22	18h30 conseil municipal, salle des mariages

JUIN

Samedi 10	14h00 concours de boules, Comité des fêtes
Samedi 10	18h30 - 20h00 randonnée gourmande, stade de Besse
Vendredi 16	20h00 conférence TMC, salle Jean-Louis Dupuy
Lundi 26	18h30 conseil municipal, salle des mariages

JUILLET

Samedi 1er	Marche gourmande, Comité des fêtes
Jeudi 13	21h30 bal populaire et repas, place de la Liberté
Vendredi 14	12h00 cérémonie au monument aux morts, suivie d'un pot

Les inscriptions scolaires : 2023/2024

Pour les écoles Anne Frank et Marcel Pagnol

Les nouveaux habitants de la commune et les parents dont les enfants sont nés en 2020 doivent venir en mairie retirer un dossier d'inscription avant le 15 avril 2023.



Pré-inscription de la rentrée scolaire : 2024/2025

Pour les écoles Anne Frank et Marcel Pagnol

Les nouveaux habitants et les parents dont les enfants sont nés en 2021 doivent venir retirer un dossier de pré-inscription scolaire auprès de la mairie et le retourner avant le 15 avril 2023.

LA JOURNÉE CITOYENNE le Samedi 23 septembre 2023

La journée citoyenne aura lieu, cette année, un peu plus tard qu'habituellement, afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de pouvoir y participer, ce sera le **samedi 23 septembre 2023**.

Comme d'habitude, divers chantiers seront proposés aux habitants (petits et grands) : maçonnerie, peinture, nettoyage, etc...

Une réunion publique aura lieu le **jeudi 7 septembre 2023 à 18H30 à la salle des Fêtes**, afin d'organiser au mieux cette journée festive.

Le bulletin d'inscription sera disponible sur le prochain numéro des Echos de Thuré, ainsi que sur le site internet et Intramuros.

Deux dates à retenir : jeudi 7 septembre 2023 à 18H30 - salle des Fêtes - réunion publique et samedi 23 septembre 2023 : journée citoyenne.

FINANCES :

En 2022, le budget de la commune est de 2,6 millions d'euros.

Nous avons pu réaliser de nombreux travaux dans la commune en investissement pour 841 000 euros.

Ce sont en effet, l'achat d'une tractopelle, les travaux de voirie et le toit de l'école Anne Frank qui ont mobilisé nos services.

Cette année, nous avons budgété 2,3 millions d'euros en prévoyant une augmentation du gaz, de l'eau et de l'électricité. Déjà, les premières factures d'énergie de la commune (école Anne Frank, espace Vitet et halle des sports) ont doublé.

En investissement global, nous prévoyons de dépenser un budget de 1,2 millions d'euros. Une partie sera destinée à la transformation de l'éclairage public en led et à l'aménagement de l'espace ados. Quant à la voirie, elle demeure une priorité.

Chaque investissement dans des économies d'énergie permet de limiter les dépenses et d'empêcher, ainsi, d'augmenter les impôts.



PARC LUMINEUX SOLAIRE

Afin de continuer à améliorer notre éclairage public, tout en diminuant notre facture d'électricité, nous avons décidé d'implanter un parc lumineux solaire au niveau de la salle des Fêtes et de la Halle des Sports.

La société FONROCHE ECLAIRAGE va installer 5 luminaires solaires au niveau de la salle des Fêtes (sur le parking et devant l'entrée), 1 sur le parking de la Halle des Sports, et 1 rue du Parc, soit au total 7 lampes solaires qui devraient être installées au printemps.

Si le soleil venait à manquer, l'éclairage serait relayé par des batteries. Ces premiers éclairages solaires devraient engendrer des économies notables sur le budget énergie.



SECHERESSE 2022

La commune de Thuré a introduit une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse pour 2022, auprès de la préfecture de la Vienne qui l'a transmise au ministère de l'Intérieur.

A priori les arrêtés interministériels de reconnaissance devraient être publiés vers le mois de mai 2023. A partir de la date de publication au Journal Officiel, les particuliers concernés ont 30 jours pour déclarer le sinistre de leur habitation auprès de leur assureur.

Les administrés ayant fait une déclaration en mairie seront immédiatement prévenus dès la parution d'un arrêté favorable.



LE RESSORT : Entreprise à but d'emploi

L'entreprise à but d'emploi (EBE) Le Ressort a fêté son premier anniversaire le 1er mars 2023. Une quarantaine d'emplois ont été créés. Tout au long du mois de mars et avril, diverses animations sont organisées sur les différents sites.

(source leressort-eb.fr)

Le Ressort vous propose de plus en plus de produits (disponibles dans beaucoup d'enseignes locales) et de services, à savoir :

- Champignons produits à Scorbé-Clairvaux à la cave, 9 BIS rue de la tour au Clairvaux, du lundi au vendredi (8H30-12H30 et 13H30-16H30),

- Légumes produits à Thuré, en maraîchage bio.

- Galerie de Naintré (recyclerie) ouverte du mercredi au samedi de 10H à 18H, où vous trouverez meubles, petit électroménager, décoration, vaisselle, jouets, vêtements, articles de jardin et loisirs extérieurs, etc. Possibilité de faire réparer son vélo. Vous pouvez également apporter un outil ou appareil qui ne fonctionne pas, pour le réparer avec l'aide de quelqu'un, lors d'une session "café réparer" !

- La conciergerie peut aider les habitants des 5 communes de TOPE 5 (Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré) pour des travaux à domicile (TV qui ne fonctionne pas, déboucher un évier, aider au potager, broyer des déchets, etc).

N'hésitez pas à contacter les personnes du Ressort par mail contact@leressort-eb.fr ou par téléphone 05.17.33.02.11.



Les subventions aux associations

Le conseil municipal a voté les subventions aux associations pour plus de 10 000 euros.

Le projet le plus important a été le séjour en Vendée des enfants de l'école Anne Frank pour 2500 euros. La commune met également à disposition le personnel de la caisse des écoles et les Atsem ce qui représente un réel effort.

Les critères de choix des subventions sont l'utilité sociale et associative pour les habitants de la commune, l'importance de l'aide aux jeunes (garçons et filles) et le nombre d'adhérents.

Chaque année, la commune met à disposition gratuite de chaque association la salle des fêtes une fois, ce qui représente un budget très important.

Le nouveau chauffage et l'effort d'économie demandé à chacun à la salle des fêtes, permettront sans doute de continuer à disposer de cet équipement.

Les associations qui disposent d'une réserve trop importante ne reçoivent pas d'aide financière mais une mise à disposition de personnel et de locaux.

Nouvelle obligation de déclaration d'un bien immobilier en 2023

Vous avez sans doute reçu un message du centre des impôts vous demandant de déclarer, avant le 1^{er} juillet 2023, tous les biens immobiliers à usage d'habitation dont vous êtes propriétaires afin de déterminer les résidences principales (dont la taxe d'habitation est supprimée) et les résidences secondaires. Cette démarche permet de connaître aussi l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Vous devez aller sur le site impots.gouv.fr et sélectionner l'onglet « Gérer mes biens immobiliers »

MARCHE DE BESSE

Depuis le vendredi 17 mars 2023, un boucher-charcutier "O beef steak" est présent sur le marché, place de la Laïcité à Besse. Vous trouverez également un nouveau fromager "O bon fromton", et toujours les marchands de fruits et légumes, affûteur, les galettes de Popeye, ainsi que le marchand de miel (chaque premier vendredi du mois).

Pendant les marchés du printemps, vous pourrez également vous procurer des plants de légumes et fleurs auprès de Mme Trévisol.

Vendredi 12 mai 2023, Paulette proposera une randonnée au départ du marché, retour sur la place de la Laïcité, avec pique-nique tiré du panier. Le départ se fera à 16H30, et la distance se situera entre 8 et 10 km. Aucune inscription n'est nécessaire.



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

"Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux communes volontaires de proposer à chaque enfant, un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs." (Source : pedt.education.gouv.fr).

Le 20 mars 2023 à 18H30 à la salle Jean-Louis Dupuy, le comité de pilotage de Thuré, composé d'animateurs, d'enseignants, d'élus, et de représentants d'associations, s'est réuni, afin d'évaluer le PEDT arrivant à son terme et travailler sur le projet à venir pour 2023-2026.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé de mettre en avant les valeurs suivantes : bienveillance, respect, citoyenneté, égalité filles/garçons, rythme de l'enfant, tolérances ethniques, religieuses et sur le handicap.

Pour ce faire, les objectifs éducatifs seront envisagés de la façon suivante : favoriser l'autonomie et le vivre ensemble, la curiosité scientifique, littéraire et artistique, donner le goût de l'effort, développer le corps, travailler sur la santé, l'hygiène, l'alimentation, le sommeil, conduire vers le respect de l'environnement et des personnes.



L'HABITAT A THURE

De nombreuses maisons sont vacantes actuellement sur la commune.

Ces résidences, parfois datant des années 60, sont souvent mal adaptées à la location et n'ont pas toutes les équipements demandés par des acheteurs éventuels.

Le secteur de Thuré est très recherché par des locataires pour les services dont nous disposons et la qualité de vie.

La maison de l'habitat, située à Châtelleraul est à la disposition de chacun d'entre vous pour vous aiguiller vers des aides possibles afin d'améliorer la maison.

Il faut savoir que dans le cadre de l'opération « Maprimérenov' » en 2022 plus de 146 000 euros ont été accordés à des propriétaires de Thuré et 85 000 sur la prime rénov sérénité par l'état.

Nous prévoyons des rencontres avec la maison de l'habitat. (renovonsvotrehabitat@grand-chatelleraul.fr)

Si vous le souhaitez, un agent immobilier se propose de réaliser une estimation gratuite de votre maison.

Si vous désirez profiter de ce service, vous pouvez demander au secrétariat de la mairie que cet agent vienne estimer votre bien gratuitement, sans engagement, ni de votre part ni de la mairie.

Le broyage des bordures de route

Il est très délicat de programmer les opérations de broyage des bordures de routes, des fossés et des talus. En effet il est interdit d'effectuer ces travaux lors du nichage des oiseaux, quand le sol est trop mouillé et l'été, dès que les risques d'incendie sont trop forts. Nous avons le matériel adapté et les agents sont très compétents pour réaliser ces tâches. Le broyage a donc commencé pour trouver un équilibre entre entretien des fossés et conditions sanitaires adaptées.



Le nouveau cimetière

Le nouveau cimetière est maintenant prêt à recevoir des sépultures. Le bâtiment destiné à abriter les moments de recueillement est fini et les services techniques avec l'aide des élèves du lycée agricole terminent les entourages des cases et du sol.

Ce nouvel équipement, lieu de respect sera dans la continuité de l'ancien cimetière qui mobilise toujours tous les efforts des services techniques.

Le pré Girault

Situé à l'entrée du lycée agricole, ce pré a été entretenu par les élèves pour devenir un lieu de promenade avec aire de pique-nique ouvert à tous, utilisateurs du lycée et habitants.

Vous pouvez venir vous y reposer dans le respect des lieux et du travail des étudiants, des lycéens et des professeurs qui ont œuvré pour notre plaisir.

Vous pourrez également venir acheter vos plantes dans les serres du lycée ouvertes depuis le mois de mars.

Une nouvelle peintre décoratrice d'intérieur et d'extérieur vient de s'installer à Thuré.

Marie-Aline LEMONNIER (L'M Renov)

06 27 28 56 27

contact@lmrenov.com

